

Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 26 mars 2021
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 26 mars 2021, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, GUENARD Christophe, MATHIEU Alain, Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise.

Absents : TROPEL Lucie donne pouvoir à RONCO Catherine, BEJUY Thomas donne pouvoir à RONCO Catherine, BESANCENOT Sébastien donne pouvoir à AMIRAN Aurélie, BUDIN Clément donne pouvoir à GLANDU Philippe

Secrétaire de séance : DEMAISON Aurélien

OBJET : Délibération n° 09/2021 - Budget Principal - Compte Administratif 2020

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2020 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|---------------------|----------------------|
| Recettes de l'exercice 2020 | 333 732.77 € | 357 382.48 € |
| Dépenses de l'exercice 2020 | 264 190.44 € | 114 537.13 € |
| Résultat de l'exercice 2020 | 69 542.33 € | 242 845.35 € |
| Résultat à la clôture 2019 | | |
| | 432 154,06 € | -243 726,42 € |
| Part affectée à l'investissement | 303 969.86 € | |
| Résultat de clôture du budget presbytère | 10 393.78 € | 9 644.26 € |
| Solde d'exécution 2020 | 69 542.33 € | 242 845.35 € |
| Résultat de clôture 2020 | 208 120.31 € | -10 525.33 € |
| Restes à réaliser recettes 2020 | | |
| | | 0,00 € |
| Restes à réaliser dépenses 2020 | | |
| | | 0,00 € |
| Solde des restes à réaliser 2020 | | 0,00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, **le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

APPROUVE le Compte Administratif 2020 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats d'exécution de l'exercice 2020 :

- en section de fonctionnement à : **69 542.33 €**
- en section d'investissement à : **242 845.35 €**

ARRETE les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2020 :

- en section de fonctionnement à : **208 120.31 €**
- en section d'investissement : **-10 525.33 €**

OBJET : Délibération n° 10/2021 - Budget Principal - Compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération n° 11/2021 - Budget Principal - Affectation du résultat

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de 208 120.31 €

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter la somme de 10 525.33 € en section d'investissement au chapitre 10, à l'article 1068 et de reprendre 197 594.98 € en reprise d'excédent de fonctionnement au chapitre 002.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'affecter la somme de **10 525.33 €** à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre **197 594.98 €** au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

OBJET : Délibération n° 12/2021 - Vote des taux

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances rappelle à l'assemblée les taux des taxes locales fixés par délibération 18/2011 :

- 7,65 % pour la taxe d'habitation
- 11,95 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Suite aux réformes fiscales il n'est plus nécessaire de voter le taux de la taxe d'habitation car celui-ci est figé à son taux de 2019. Concernant la taxe foncière le taux de référence devient la somme du taux communal et du taux départemental, à savoir pour la commune 11.95 % + 15.90 % soit 27.85 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DIT que les taux des taxes locales sont pour l'année 2021

- 27,85 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

OBJET : Délibération n° 13/2021 - Budget Principal - Budget primitif 2021

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 en suréquilibre pour la section de fonctionnement avec 543 760.98 € en recettes et 351 995.43 € en dépenses et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 146 048.66 € tel qu'il est proposé ci-dessous :

| FONCTIONNEMENT | | |
|----------------|---|---------------------|
| | DEPENSES | BP 2021 |
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 102 590,00 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 130 190,00 € |
| Chapitre 014 | Atténuations de produits | 2 000,00 € |
| Chapitre 022 | Dépenses imprévues | |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | 70 525,33 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 2 000,00 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 40 339,10 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 4 000,00 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 351,00 € |
| | Total dépenses de fonctionnement | 351 995,43 € |
| RECETTES | | |
| Chapitre 002 | Solde d'exécution Reporté | 197 594,98 € |
| Chapitre 013 | Atténuation de charges | 4 500,00 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 2 000,00 € |
| Chapitre 70 | Produits des ventes et ventes diverses | 38 350,00 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 175 260,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations et participations | 107 304,00 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 18 550,00 € |
| Chapitre 76 | Produits financiers | 2,00 € |
| Chapitre 767 | Produits exceptionnels | 200,00 € |
| | Total recettes de fonctionnement | 543 760,98 € |
| | Différence recettes - dépenses | 191 765,55 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|--------------|----------------------------------|--------------|
| Chapitre 001 | Solde d'exécution reporté | 10 525,33 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et Dettes Assimilées | 34 500,00 € |
| Chapitre 020 | Dépenses imprévues | |
| Chapitre 041 | Opération d'ordre entre sections | 32 000,00 € |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | 4 850,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations Corporelles | 64 173,33 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € |
| | Total dépenses d'investissement | 146 048,66 € |

| RECETTES | | |
|--------------|--|-------------|
| Chapitre 001 | Solde d'exécution invest. Reporté | |
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | 70 525,33 € |
| Chapitre 041 | Opérations d'ordre entre sections | 32 000,00 € |
| Chapitre 10 | Dotations Fonds Divers et Réserves | 25 525,33 € |
| Chapitre 13 | Subvention investissement | 17 998,00 € |
| Chapitre 024 | Produits de cessions | |
| | Total recettes d'investissement | |

146 048,66 €
Différence recettes - dépenses 0,00 €

OBJET : Délibération n° 14/2021 : Bâtiment - Presbytère – Validation des travaux de modification du système de chauffage et choix du prestataire

Madame le Maire expose

Le projet de réalisation de changement de mode de chauffage a été acté par délibération 2/2021 du 8 janvier 2021.

5 artisans ont été contactés, 1 n'a pas souhaité répondre, 1 n'a pas eu le temps de venir voir les travaux, 3 ont répondu

| | Pompe à chaleur | Chaudière à granulés de bois | |
|--|-----------------|------------------------------|---|
| | | Montant HT | |
| Aviz Energie Au coin du poêle 237 chemin du Maniguet 38300 MEYRIE | | 19 265.00 € | (Réservoir 950kg) 200,00 € |
| SERPOLLET BIDAUD 14 ZA Le Perelly 38300 RUY MONTCEAU | | 19 065,00 € | |
| SERPOLLET BIDAUD 14 ZA Le Perelly 38300 RUY MONTCEAU | | 21 360.06 € | (Stockage 500S) 1 225,00 € |
| SERPOLLET BIDAUD 14 ZA Le Perelly 38300 RUY MONTCEAU | | 20 135.06 € | |
| FONTAINE CHAUFFAGE 74 chemin du Mollard 38690 BEVENAIS | 18 998,00 € | 23 274.65 € | (Stockage 3,7T) 3 040,00 € |
| | | 20 234.65 € | 20 330.25 € (Silo 5 à 6.2 T) 2 973,00 € |
| | | 17 357.25 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir Fontaine Chauffage car cette entreprise est moins disante sur l'installation de la chaudière et propose un volume de stockage permettant d'alimenter une année de consommation de chauffage.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif

OBJET : Délibération n° 15/2021 : Bâtiment - Presbytère– Demande de subvention

Madame le Maire expose :

Suite au choix du prestataire pour les travaux de modification de chauffage du presbytère, il convient de mettre à jour les demandes de subvention.

La commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes et une du Département de l'Isère.

Les travaux débuteraient au 2^{ème} trimestre 2021 pour se terminer au 4^{ème} trimestre 2021.

Le coût estimatif du projet est de 20 330.25 € HT et peut être financé comme suit :

| Financement | Montant HT | Taux |
|-----------------------------|-------------|----------------|
| Département | 4 879,00 € | 20,00 % du TTC |
| Région Auvergne Rhône-Alpes | 10 165,00 € | 50,00 % |
| Sous Total | 15 044,00 € | 74,00 % |
| Emprunt ou auto financement | 5 286,00 € | 26,00 % |
| TOTAL | 20 330,00€ | 100,00 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le projet de réalisation de changement de mode de chauffage dans le bâtiment de l'ancien presbytère,

ADOPTÉ à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que le planning de réalisation,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Isère,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT QUE les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bâtiment - Cantine- Création d'un placard de rangement » a été ajourné compte tenu des montants des devis reçus.

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bois et forêt – adhésion à l'association des Communes forestières de l'Isère » a été annulé car suite aux renseignements reçus, cette association est destinée aux communes ayant des surfaces importantes de forêt (plus de 100ha)

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bois et forêt – Travaux de valorisation de la forêt » a été ajourné compte tenu du montant du devis et du reste à charge de la commune.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO

